

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 avril 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA JUSTICE ET LES QUESTIONS JURIDIQUES

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. A. J. P. Cameron (High-Park) présente le premier rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques et demande le consentement unanime de la Chambre pour en proposer l'adoption.

[NOTA: *Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, sur la question de...

M. l'Orateur: Si l'honorable député veut bien attendre un moment, je lirai d'abord la motion présentée par l'honorable député de High-Park (M. Cameron). L'honorable député désire-t-il commenter la motion de l'honorable député de High-Park?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, c'est à propos du consentement unanime que l'honorable député doit obtenir s'il désire présenter sa motion aujourd'hui même. Je crois qu'un avis de 48 heures devrait être donné dans un tel cas. Étant donné qu'on demande de réduire le quorum du comité, nous ne croyons pas que cela doive être accordé.

M. l'Orateur: L'honorable député de High Park doit obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion. Je comprends que l'honorable député de Lapointe s'oppose à ce consentement, et la motion ne peut donc être présentée en ce moment.

[Traduction]

L'HABITATION

LA PÉNURIE DES FONDS HYPOTHÉCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser à nouveau au premier ministre, mais d'une façon un peu différente, la question que je

lui ai faite à maintes reprises récemment, savoir comment on réglera la situation grave de ceux qui veulent se construire une maison et qui ont besoin d'argent de la SCHL. Le premier ministre a dû recevoir un grand nombre de messages à ce sujet. Les gens doivent verser des taux d'intérêt élevés et ne peuvent obtenir l'argent nécessaire. Le gouvernement devrait être maintenant en mesure de donner quelque espoir non seulement aux entrepreneurs, mais surtout aux personnes qui désirent des maisons.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a étudié cette affaire à une réunion du cabinet ce matin. Cette étude se poursuivra, et j'espère faire une déclaration à la Chambre dès que nous aurons fini d'étudier cette affaire qui, je l'admets, est très importante. J'espère pouvoir faire une telle déclaration au plus tard à la fin de la semaine.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

INTERROGATOIRE DE DÉSERTEURS AU CANADA PAR LE «FBI»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière le très honorable premier ministre a indiqué que le solliciteur général ferait une déclaration lundi ou mardi de cette semaine au sujet des citoyens canadiens appelés à faire le service militaire aux États-Unis, parce qu'ils y ont vécu à divers intervalles. Le solliciteur général est-il prêt à faire cette déclaration aujourd'hui?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Je regrette, monsieur l'Orateur, et je m'en excuse auprès du député, mais je n'ai pas entendu toute sa question. Toutefois, je crois y avoir répondu hier par ma réponse à la question n° 1151 marquée d'un astérisque.

M. Douglas: En réponse à ma question, le premier ministre a dit que le solliciteur général ferait plus tard une déclaration. Il s'agissait de savoir si le gouvernement canadien entend tirer au clair le statut des soi-disant Canadiens qui, ayant vécu un an ou deux aux États-Unis, sont maintenant appelés pour du service militaire. Quel est le statut de ces personnes? Quel recours ont-elles lorsqu'elles